

COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 11 avril 2019 à 20h30

Présents: Philippe LOOS, BRILLIARD M., DOUMERGUE F., GOMES D, POROLI F.,

CICCARIELLO C,

Absents excusés: VERGES B, MIRAN P, CHEVRIER C., PERARNAUD C.

Absents: LOPEZ MT

Séance présidée par Monsieur Philippe LOOS, Maire Secrétaire de séance : Monsieur Maxime BRILLIARD

Après lecture de l'ordre du jour, La séance ouvre à 20h30.

Ordre du jour

1. Validation du Compte rendu du CM du 12/03/2019

Le Conseil Municipal valide le CR à l'unanimité.

2. Vote des taux d'Impositions directes 2019

M. le Maire indique que la commission des finances qui a travaillé sur les budgets a estimé que les taux de 2019 pouvaient rester inchangés par rapport aux taux de 2018.

Il précise que la taxe sur les ordures ménagères va baisser de 5 % cette année. Cette taxe a diminué de 12,50 à 8,36 % depuis le début de la mandature. Il souligne l'effet positif de cette compétence communautaire.

Les taux proposés pour 2019 sont de

- taxe d'habitation : 13,00 %,

- taxe foncière bâti : 19,74 %,

- taxe foncière non bâti : 40,07 %.

Le Conseil Municipal valide ces taux à l'unanimité.

3. Loyer de base RMSL 2019

Monsieur le Maire rappelle que le loyer dû par la RMSL est constitué :

- d'un loyer de base basé sur les amortissements,
- d'un loyer complémentaire permettant de payer les annuités d'emprunt moins les loyers perçus.

Le loyer proposé pour l'année 2019 est de 436 834,62 € HT

Le Conseil Municipal valide ce loyer pour 2019.

4. Vote du budget communal principal 2019

Monsieur le Maire présente le budget communal principal proposé par chapitre qui a été étudié en commission finances.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes de :

- section fonctionnement : 1 733 421,74 €

- section investissement : 684 976.30 €

Monsieur le Maire précise que les organismes bancaires seront sollicités pour ouvrir une ligne de trésorerie au cas où le budget le nécessiterait en cours d'année.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget communal principal présenté.

5. Vote du budget : remontées mécaniques et commercial 2019

Monsieur le Maire présente le budget remontées mécaniques et commercial principal proposé par chapitre qui a été étudié en commission finances.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes de :

- section fonctionnement : 525 479,68 €

- section investissement : 1 120 342,72 €

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget remontées mécaniques et commercial présenté.

6. Vote du budget eau 2019

Monsieur le Maire présente le budget eau proposé par chapitre qui a été étudié en commission finances.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes de :

section fonctionnement : 275 319,63 €

- section investissement : 135 656,01 €

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget eau présenté.

7. Modification des statuts de la régie municipale des sports et loisirs

Monsieur le Maire rappelle que la loi NOTRE a imposé la compétence promotion du tourisme sur le territoire à la communauté de communes Pyrénées Catalanes. Cette compétence était assurée jusqu'à présent par la Régie communale des sports et loisirs de Formiguères. En conséquence, à partir de la date de création de l'EPIC par la communauté de communes Pyrénées Catalanes qui va assurer cette compétence, soit le 1^{er} juillet 2019, les statuts de la régie seront modifiés.

Il précise qu'un EPIC communal va également être créé au 1er juillet 2019.

Monsieur le Maire propose les missions suivantes pour la RMSL :

- d'exploiter le domaine skiable,
- d'exploiter les remontées mécaniques,
- d'assurer la promotion, la commercialisation et l'animation de la station de ski
- d'exploiter toute activité de restauration, bar, vente sur place ou à emporter, fixe ou mobile, sur l'entier domaine skiable,

- d'exploiter toute autre activité sportive ou culturelle qui lui serait confiée, par délibération du conseil municipal, sous réserve de l'acceptation du conseil d'administration.
- d'assurer l'animation et la commercialisation été-hiver de la station et du village de Formiguères,
- de fidéliser la clientèle,
- de gérer le personnel. »

Le conseil municipal vote à l'unanimité ce changement de statut.

8. Délibération initiant la procédure de déclaration de projet entrainant mise en compatibilité du PLU

Monsieur le Maire indique que la procédure de déclaration de projet de l'UTN implique une mise en compatibilité du PLU.

Le projet de délibération a été rédigé par le cabinet d'études COGEAM spécialiste en urbanisme.

Toutefois avant de valider cette délibération il conviendra de modifier le paragraphe demandant le changement de zonage. En effet il n'est pas nécessaire de changer de zone mais juste intégrer le projet d'UTN dans le PLU.

Le conseil municipal vote à la majorité (5 votes pour et 1 vote en abstention) cette procédure de déclaration de projet entrainant la mise en compatibilité du PLU.

9. Fédération nationale des communes forestières : refus d'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP ?

Monsieur le Maire indique l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des collectivités. Il précise l'impact négatif sur la trésorerie de certaines communes dont les revenus forestiers sont primordiaux.

Il propose de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP mais de continuer à confier la gestion des forêts communales à l'ONF.

Le conseil municipal vote à l'unanimité cette proposition.

10. Soutien à l'association « train en Têt »

Monsieur le Maire rappelle que la ligne de chemin de fer Perpignan Villefranche Vernet-les-Bains est un axe de communication vital pour notre territoire. L'association d'usagers « train en Têt » depuis 2002 promeut son maintien, son développement et depuis le tragique accident de Millas se bat pour sa réouverture, non sans avoir constamment une pensée pour les victimes.

Toutefois cette association indique que ce modèle de transport reste indispensable pour notre vallée qu'il reste le moyen le plus écologique, paradoxalement le plus sûr et socialement le plus rentable.

Elle a choisi d'admettre les personnes morales que sont les communes en qualité d'adhérentes plutôt que de demander des subventions. C'est pourquoi elle nous propose de les rejoindre et qu'elle a décidé d'un montant de cotisations qui lui semble modique (50 € pour les moins de 4 000 habitants et 100 € pour les plus de 4 000 habitants).

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'adhésion à l'association « train en Têt »

11. Soutien politique et financier de la fédération Nationale de Défense du Pastoralisme

Les avis sont partagés entre ceux qui pensent que le pastoralisme doit être protégé et que le loup est un problème pour les éleveurs et ceux qui pensent que le pastoralisme peut vivre avec le loup.

A la suite des débats M. le Maire propose de voter : 3 votes pour et 3 votes contre.

En conséquence, aucun soutien ne sera apporté à la fédération mais ce point pourra être examiné à un autre conseil municipal.

12. Questions diverses

- Association de sauvegarde des terres Matemale et Formiguères

Actuellement la commune de Formiguères a une convention avec le groupement pastoral pour l'exploitation de certaines parcelles communales. Si la commune adhère à l'association c'est cette dernière qui s'occupera de faire le recensement des terres et signera des commodats avec les exploitants.

- Devis ONF

Monsieur le Maire présente le devis ONF d'un montant de 1 359,24 € HT pour le marquage de limites parcellaires. Il est décidé de valider ce devis.

- Captures de chats errants

Monsieur le Maire indique l'obligation rappelé par l'association Pil poil de stériliser les chats errants.

Il est précisé que dans certains quartiers de nombreux chats errants sont présents.

La mairie va prendre contact avec l'association Pil poil pour solutionner ce problème.

Fin de la séance à 22h10.